



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 17 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les autobus sont à moins de la moitié de leur capacité, selon les données de novembre 2013, et qu'il y a 8000 utilisateurs par jour sur les voies réservées de l'autoroute Robert-Bourassa en direction Nord, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE les 325 autobus qui empruntent l'autoroute Robert-Bourassa chaque jour pourraient permettre à 16 250 personnes de voyager, mais que moins de 9 000 personnes les utilisent;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que 50 autobus qui empruntent la voie réservée, sur toute sa longueur, de 15h30 à 18 heures;

CONSIDÉRANT QU'en l'an 2000, le débit journalier de la circulation routière de la Ville de Québec, entre les autoroutes Félix-Leclerc et Charest, était de 72 000 voitures et qu'en 2001, s'en suivant une augmentation de 59%, ce nombre s'élevait à 115 177 voitures.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec la suspension des voies réservées sur l'autoroute Robert-Bourassa en direction Nord à Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Gérard Deltell, député de Chauveau

06/02/2015
Date de signature de l'extrait